

Intercommunalité : amalgame, idéologie et canard gras !

Réponse à l'article de Romain Bordonneau paru la semaine dernière "La Clarté au service de l'ambition"

Dans la vie politique locale comme dans la vie politique en général, il y a ceux qui agissent et ceux qui commentent. Ceux qui ont des problèmes concrets à résoudre et ceux qui ont des soucis de plume à tempérer. Dans le commentaire, Romain Bordonneau nous avait habitués à plus de finesse et de hauteur de vue. Nous nous accordons mutuellement assez de respect pour que je lui apporte ici la contradiction.

Je partage, l'expérience aidant, son analyse des avantages évidents de l'intercommunalité. Pourquoi les opposer immédiatement à "l'attachement profond des citoyens pour leur souveraineté communale" ? Nos communalités de communes n'ont rien de honteux, il n'est pas besoin de chercher à balancer le propos comme en forme d'excuse.

Je suis maire depuis quinze ans et président de communauté de communes depuis douze ans. Avec mes collègues conseillers municipaux et maires, nous ne pouvons que nous louer des moyens nouveaux que les communalités de communes ont donnés aux municipalités. Epris de République, Romain Bordonneau sait que notre Constitution réserve la souveraineté à l'Etat et aux communes. La libre administration, je ne sais pas si la commune est "souveraine" mais pour moi elle est libre, forte, vivante et identitaire. Et elle n'est pas menacée, bien au contraire. Opposer communalités de communes et libertes municipales n'a pas de sens.

Mais comme il faut bien noircir le tableau, voilà que des "marchandages politiques" viendraient rendre difficile l'étatisme nécessaire de l'intercommunalité sarladaise ? ? Quels sont ces "marchandages" ? L'ensemble des communes du canton de Sarlat, et peut-être même au-delà, voudraient se regrouper ? Et alors ? Tant mieux, si cela nous permet d'apporter plus de services que nos collègues et abaissés ! Pour ma part, j'ai même proposé, et depuis longtemps, une alliance qui regroupe aussi le canton de Carlux. Si on arrive à réunir déjà le canton de Sarlat ce sera très bien, et où est le marchandage ? Pourquoi faire un amalgame avec les cantonaux ? C'est tout de même curieux : ce qui s'appelle "l'union", ce qui est qualifié de "pluriel" d'un côté de l'échiquier politique s'appellerait "marchandage" de l'autre !

Et ce terrible "marchandage" aurait amené la commune de Carsac-Alliac à renoncer à rejoindre le Sarladais ! La belle histoire ! Là ce n'est plus un amalgame, c'est carrément une blague ! Chacun sait bien - et pour ma part je l'ai dit et je le redirai - que ce sont malheureusement l'entêtement et l'ambition déquie qui ne permettent pas encore cette alliance. "L'entière responsabilité de ce gâchis" n'est pas, comme l'écrit Romain Bordonneau, celle de Jean-Jacques de Peretti. Je crains qu'elle réside précisément là où l'on s'oppose systématiquement à l'idée d'une grande communauté de communes qui permettrait d'incorporer Sarlat dans un ensemble plus cohérent.

Ce serait notamment l'absence de transparence et les perspectives fiscales qui feraient peur. Sur la transparence le m'interroge sérieusement sur ce que veut dire un conseiller municipal d'opposition à Sarlat. Tout est décidé en conseil municipal, sous les yeux de l'opposition et le contrôle des services de l'Etat. Notamment, la masse salariale

est très claire et examinée chaque année.

S'agissant de fiscalité, il est peut-être temps d'en finir avec une idée faussée et de torde le cou à un canard, local, donc gras ! D'abord, une nouvelle communauté de communes ne reprendra pas les dettes de telle ou telle commune. Ensuite, s'agissant des taux des taxes locales, là encore, ne faisons pas de confusion et surtout ne l'entendons pas. C'est le seul taux de la taxe professionnelle ou du futur impôt devant la remplacer qui sera lissé pour devenir homogène, et ce sur une période de dix ans. Les trois autres taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation) restent fixées dans leurs taux communaux par la commune. Seule une petite part additionnelle, dont les taux sont déjà fixés par les communalités de communes, sera déterminée par la future communauté. Pour mémoire, cette dernière part en Sarladais représente en moyenne moins de 5% de l'ensemble !

Quand on y regarde de plus près, les raisons pour lesquelles les impôts locaux augmentent pour les particuliers sont très largement dues, et c'est une bonne nouvelle, aux travaux de transformation et d'amélioration des habitations et des bâtiments agricoles ou autres. Quant au taux additionnel le plus important, ce n'est pas celui des communalités de communes mais celui du conseil général.

Enfin le tourisme. Là encore ce serait le grand méchant loup de Peretti qui voudrait tout casser. Pitié ! Mais surtout vérité ! Avant d'écrire, il faut connaître : Destination Périgord Noir, ce n'était tout de même pas la décision du maire de Sarlat mais bien celle de tout le Pays du Périgord Noir. Malheureusement, et malgré la qualité des dirigeants, ça n'a pas très bien marché et effectivement pour le moment Sarlat reprend sa centrale de réservation. Ou est-ce qui compte ? Une belle mécanique qui nous apporte des satisfactions intellectuelles ou un outil efficace au service des professionnels du tourisme et toute l'activité qu'ils génèrent ? En attendant, comme les

dernières réunions du Pays coprésidées par Germinial Peiro et Jean-Jacques de Peretti ont permis de le décider, travaillons à développer nos documents et notre site Internet et donnons-nous les moyens de faire tous ensemble un grand office de tourisme relayé aux endroits stratégiques du territoire.

Derrière tout cela, et Romain Bordonneau le sait bien, il y a surtout des gens qui ont peur d'un ensemble plus grand parce que chacun craint de ne pas y retrouver ses petits avantages et ses petites habitudes. Il faut dire la vérité : une plus grande communauté de communes permettra de meilleures prestations sociales de proximité (accueil des jeunes hors périodes scolaires, périscolaires, portage de repas, transport des personnes isolées...), elle permettra ainsi de prendre plus efficacement le relais des communes dans des compétences où nous sommes bien plus efficaces groupes : l'assainissement non collectif déjà, demain l'ensemble des permis de construire, l'avenir des Clas et bien sûr la compétence majeure des communalités de communes qu'est le développement économique. C'est effectivement de la compétence des communalités de communes de gérer l'implantation coordonnée de nouvelles entreprises. A l'avenir, dans une grande communauté de communes, quel que soit le lieu où sera implantée une entreprise, elle paiera des impôts au profit de tout le monde, pas de la seule commune où elle sera implantée. C'est dans cet esprit que nous avons intérêt à faire de la première activité locale, qu'est devenu le tourisme, une compétence communautaire en développant un office de tourisme performant pour tous les hébergés et annonceurs.

Voyons plus grand tous ensemble : on y perdra quelques présidents, moi le premier, mais on y gagnera en capacité à répondre aux attentes de nos concitoyens. Cette ambition-là, je la revendique, dans la clarté !

Jérôme Peyrat,
maire de La Roque-Gageac,
président de la CCPN,
conseiller régional

Le Tour des livres Le goût des monstres

Stéphanie Hochet aime les monstres, les personnages effrayants qui poussent leur personnalité jusqu'en des points extrêmes, et elle construit avec eux une œuvre littéraire prometteuse. Les lecteurs de "La Distribution des lumières", paru chez Flammarion, ne seront pas déçus. Abandonnant la femme qu'il aime, Pasquale fuit l'Italie berlusconienne pour se réfugier en France. Il s'éprend de la douce Anna, professeur de musique. Celle-ci a pour élève Aurele, une adolescente à première vue dévergondée et mal dans sa peau. Anna devient progressivement pour la jeune fille une obsession, un man que puis une cible. Toujours accompagnée de Jérôme, son demi-frère, un personnage à la Faulkner, idiot au sens propre et colossalement fort, elle lance ce dernier, tel un chien fidèle et féroce, sur Anna, sa victime. Lettres anonymes, agressions et enfin attaque qui cause la mort de la jeune femme. Pasquale, coupable d'avoir délaissé sa femme et d'être un sujet de l'empire berlusconien, endosse le crime. Un roman que parcourt un sens intime de la cruauté, de la souffrance, du légèrement sadique.

La légèreté préside le roman de Jean-Claude Lalumière, "Le Front russe", paru au Dilettante. Dans une administration qui tient plus de Courfeyru que de Kafka, le narrateur, devenu diplomate grâce à la lecture de Géo, se retrouve mué "sur le front russe" et doit s'occuper de "pays en voie de création en Europe de l'Est et en Sibérie". Pour tout dire, ce n'est pas une promotion de se retrouver dans un service dont personne ne veut, sans moyens et sans ambition. Le narrateur, héros ridicule, aux amours aussi tristes que son bureau gris et son travail sans intérêt, tente de meubler sa solitude en développant une maigre vie intérieure. "J'avais l'impression d'être loin sans être ailleurs", écrit-il. Son exil prend la couleur d'un profond ennui, "Je vis et il ne se passe rien".

Vanessa Catfin publie chez Belfond son second roman, "Mémoire vive". Incapable d'aimer et de pleurer, Sara est une jeune femme solitaire dont le métier de journaliste est le seul centre d'intérêt. A la mort de son grand-père, sa grand-mère, Minouche, lui confie qu'elle a aimé un autre homme, un peintre avec qui elle a partagé l'aventure de la Résistance, et que ce dernier pourrait bien être le véritable grand-père de

Sara. Avant que Minouche, frappée d'Alzheimer, ne perde tout à fait la mémoire, Sara retrouve le peintre et publie l'histoire. Mais il semble bien que Minouche ait confondu sa propre vie et celle de Judith, son amie d'enfance. A moins que ce ne soit Sara qui perde la tête et s'invente un passé rêvé et une famille acceptable.

Chez Gallimard, Nathalie Kuperman publie "Nous étions des êtres vivants", un douloureux roman social où, avec un humour mêlé de colère, elle fait entendre la voix intérieure des salariés d'une entreprise à la dérive. Depuis un an, la société est à vendre et n'intéresse personne. Ils continuent à travailler, à produire, par habitude et parce qu'il faut bien faire quelque chose. Ils attendent le plan social. Et puis, un jour, un reprenneur s'annonce. Mais ils ont cessé d'y croire et reprennent espoir n'est pas chose facile. Et puis qui va choisir, comme dans une portée de chats, ceux qui vont rester et ceux qui vont disparaître ?

Chez de Fallois, Charles Zorgbibe publie "Kipling", une biographie attendue du grand écrivain britannique. Prix Nobel de littérature en 1907, l'ouvrage restitue une époque coloniale où l'homme blanc est convaincu de la supériorité de sa société. S'il porte un regard sincère, plein de compassion, pour le peuple indien (il est né à Bombay), Kipling considère les Britanniques comme le nouveau peuple élu, porteur de vérité et de civilisation. Chrétien et franc-maçon, Kipling, au fil des tragedies qui frappent son existence, passe de l'homme d'action au mystique pour qui Dieu doit rester caché car le chaos de l'univers est intelligible aux humains.

Jean-Luc Aubarbier

Edition

Aux éditions De Borée, "Les Grandes Affaires criminelles du Lot".

Vincent Brousse et Philippe Grandcoing, en fins connaisseurs de l'histoire du monde criminel des XIX^e et XX^e siècles, amoureux tous deux du Sud-Ouest, se sont plongés dans les archives lotaises pour nous livrer ces vingt-huit affaires criminelles.

Du pont Valentré à Cressensac en passant par Figeac et Gourdon, des contreforts du Massif central aux vignobles des méandres du Lot, ils nous font revivre les sanglants exploits de la femme aux anguilles, du domestique africain Deba et de bien d'autres ayant comparu devant les assises de Cahors entre 1825 et 1964.

Au-delà de ces captivants faits divers criminels, c'est toute une page de l'histoire du Quercy qu'ils nous font découvrir ici. Affaires d'héritages, querelles de voisinage, meurtres passionnels ou crimes de la misère dévoilent les tréfonds de la société locale des deux derniers siècles. On y croise aussi bien des paysans anonymes que de grandes figures locales, qu'il s'agisse d'Anatole de Monzie, de Léon Gambetta, ou de la dynastie du barreau, les de Valon. Prix, 24,90 €.

Tous deux professeurs d'histoire et chercheurs, ces spécialistes ont notamment publié "1905. Le Printemps rouge de Limoges", en collaboration avec Dominique Dartheu, aux éditions Culture et Patrimoine en Limousin en 2005, ainsi que "Engagement(s), Résistance(s) et Mémoire(s) au XIX^e siècle en Limousin", aux Presses universitaires de Limoges, la même année.

Aides et financements du conseil général

Activités de Jean-Fred Droin, conseiller général

Lors de la commission permanente du 19 juillet, le conseil général de la Dordogne a voté les aides et financements suivants.

Sport.

380 € respectivement au Moto-club du Sarladais, à l'Association Sarlat Tir Périgord Noir, au Club Subaquatique du Périgord Noir, au Sarlat Aikido club et à l'Amicale laïque de Sarlat pour la section escalade, même somme pour la section escrime, 730 € aux Dauphins sarladais, 655 € au Périgord Noir Sarlat basket, 780 € à l'Association sportive municipale handball Sarlat, 930 € au Périgord Noir athlétisme, 1 195 € au Judo Jujitsu sarladais, 33 500 € au Football-club Sarlat/Marcillac dont 10 000 € à titre exceptionnel.

Education.

916 € au collège La Boétie de Sarlat pour l'organisation d'un voyage en Allemagne, 368 € pour l'organisation d'un voyage en Italie, 474,23 € et 193,23 € pour la mise en place de repas bio et 1 104 € au titre des classes de découverte en Lozère et en Vendée, 1 220 € à Mélissa De Wilde au titre des bourses pour la préparation d'une thèse de 3^e cycle.

Culture.

500 € à la Société d'Art et d'Histoire de Sarlat et du Périgord Noir, 1 000 € à l'Association Planos Purlel, 2 600 € à l'Amicale laïque de Sarlat pour l'animation S'Art'la, l'art dans la rue, et pour l'organisation du 42^e Salon d'art photographique, 750 €